



MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

CONSEIL MUNICIPAL **DU** **11 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 11 décembre à 19h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ELOY.

Étaient présents :

Monsieur Dominique ELOY, Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Cyril PAGET, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Gilbert BAUDET, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Estelle BOHRER-DUMONT, Monsieur Lionel GRATREAU, Madame Sandrine MOREAU, M. Benoit ROUSSEAU, Monsieur Robert SIMON, Madame Nathalie SIMONNET, Monsieur Bertrand PROUX, Madame Isabelle QUELLA-GUYOT, Monsieur Alain GRIS, Madame Monique NARDARI.

Procurations :

Madame Catherine COLOMBEAU donne procuration à M. Dominique ELOY.
Madame Estelle BOHRER-DUMONT donne procuration à M. Benoit ROUSSEAU.
M. Rémy BON donne procuration à Mme Sandrine QUAIS.

Étai(en)t excusé(es) :

Madame Catherine COLOMBEAU, Madame Estelle BOHRER-DUMONT, Monsieur Rémy BON, Madame Sophie GAUTHIER, Madame Monique NARDARI

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Gibert BAUDET

Date de convocation : 2 décembre 2019

Date d'affichage : 2 décembre 2019

D 2019-42 : Tarifs 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de tarifs municipaux pour l'année 2020 concernant les différents services rendus par la commune.

Les salles communales sont mises à disposition gracieusement pour les associations de la commune, le personnel communal et les élus .

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs 2020, à l'identique, pour la location des salles communales.

D 2019-43 : Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du recensement ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de la création de 5 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires

DECIDE à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,71 € par formulaire "bulletin individuel"
- 1,13 € par formulaire "feuille de logement"
- 1,13 € par formulaire "immeuble collectif"
- 10,00 € par bordereau de district
- 30,00 € par séance de formation
- 30,00 € par journée de reconnaissance de tournée.

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020, au chapitre 12, article 6218 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

D 2019-44 : Avis sur la fusion de l'école maternelle Elisabeth Badinter et de l'école élémentaire Théodore Monod en une école primaire

A l'initiative de l'Éducation Nationale, il a été proposé à la commune de Saint Julien l'Ars de statuer sur l'opportunité de fusionner l'école maternelle et l'école élémentaire en une seule école primaire.

Une commission municipale en présence de M. l'Inspecteur d'Académie s'est tenue en octobre sur ce sujet.

Les conseils d'écoles se sont prononcés en faveur de cette fusion. Il n'existe aucun obstacle technique à cette opération.

Les seules craintes formulées concernent le statut du directeur de cette nouvelle école primaire qui avec 15 classes et 300 élèves sera difficile à gérer. Le Conseil Municipal demande à ce que le Directeur bénéficie de temps supplémentaire et d'une assistance administrative lui permettant de mener sereinement cette mission.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 4 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une seule école primaire.

D 2019-45 : Demande de fonds de concours à GPCU

Vu l'article L5215-26 du CGCT,

Lors de la conférence des maires de Grand Poitiers du 27 juin 2018, il a été exposé la volonté de mettre en place, en 2018 et à titre tout-à-fait exceptionnel, un fonds de solidarité d'investissement pour aider temporairement les 29 communes mises en difficulté par les mécanismes nationaux. Cette décision exceptionnelle répond à l'ambition du projet de territoire de relever le défi des solidarités au sein de la communauté urbaine.

Les 29 communes membres de Grand Poitiers Communauté urbaine subissent une perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ces diminutions sont principalement dues à l'impact de la réforme de la carte intercommunale sur les potentiels financiers 2018 dont les modalités de calcul n'ont pas été revues malgré le bouleversement du paysage intercommunal en France.

Dans le cadre des relations financières existantes avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, cette dernière est susceptible de verser à la commune un fonds de concours plafonné à 17 453 € pour le projet d'investissement suivant: création d'un parking à la salle omnisport.

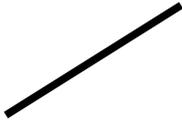
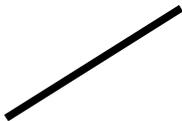
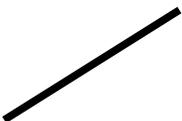
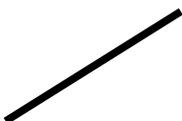
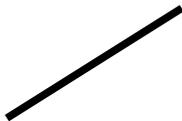
Le plan de financement de l'opération pourrait donc s'établir de la manière suivante :

Communes	Fonds de de solidarité prévu	Descriptif du projet	Montant total € HT	Subventions	Auto-financement	Montant alloué au fonds de concours
Saint Julien l'Ars	17 453 €	Création d'un parking à la salle omnisport	53 972 €	12 074 €	24 445 €	17 453 €

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-SOLLICITE un fonds de concours de 17 453 € auprès de la communauté urbaine de Grand Poitiers aux fins de financer : la création d'un parking à la salle omnisport. Ce fonds de concours pourra faire l'objet d'acomptes

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier réglementaire et de manière générale, à signer tous documents à intervenir concernant ce dossier.

Dominique ELOY	Béatrice VANNESTE	Cyril PAGET	Brigitte LEROUX
Monique NARDARI 	Gilbert BAUDET	Isabelle QUELLA-GUYOT	Jean-Philippe BERJONNEAU
SIMON Robert	GRIS Alain	MARTIN Josiane	PROUX Bertrand
BON Rémy 	QUAIS Sandrine 	SIMONNET Nathalie	GRATREAU Lionel
ROUSSEAU Benoît	COLOMBEAU Catherine 	MOREAU Sandrine	BOHRER-DUMONT Estelle 
VANDER MEULEN Aurore	BARRAULT Julien	GAUTHIER Sophie 	